

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT
Département de l'Ain

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 26 septembre 2022 à 20 H

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Etaient présents : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne - VIEUDRIN Pascal - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian - BOUDET Valérie - Malfart Frédéric - Tournayre Olivier - VUILLOT Barbara - DELORME Bertrand -- GROBON Delphine - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

Absents Excusés : - BEAUDET Florence - CHAUVEAU Emmanuelle

Procurations : BEAUDET Florence pouvoir à Madame CÔTE Cécile
CHAUVEAU Emmanuelle pouvoir à Monsieur Malfart Frédéric

Secrétaire de séance :

Monsieur MAITRE Fabrice a été désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2022

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 11 juillet 2022.

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION : redevance spéciale administration, convention particulière de redevance pour la collecte et le traitement des déchets assimilés non ménagers (DEL 260922-45)

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le conseil de communauté de Grand Bourg Agglomération, a fait le choix :

- d'appliquer la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à l'ensemble des communes de Grand Bourg Agglomération et de ne plus accorder d'exonération ;
- d'étendre la Redevance Spéciale d'Administration (RSA), déjà appliquée sur l'ex Communauté d'Agglomération « Bourg en Bresse Agglomération », à l'ensemble des Administrations du territoire (ces dernières étant exonérées de droit de TEOM). Elles participent ainsi au financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères produites au sein de leurs établissements.

Une convention ayant pour objet de définir les relations contractuelles entre Grand Bourg Agglomération et la commune dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers assimilables aux ordures ménagères présentés à Grand Bourg Agglomération est à intervenir, dont copie a été jointe à la convocation au conseil municipal. Soit pour St Martin :

BACS MIS A DISPOSITION					
Bâtiments	Litrage bacs	Quantité	Nombre de collecte	Total litres annuels	Montant RSA
CANTINE ECOLE	140	1	36	5040	171,36
CENTRE TECHNIQUE	240	1	39	9360	318,24
CIMETIERE	660	1	14	9240	314,16
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE	360	2	36	25920	881,28
SALLE DES FETES	660	2	26	34320	1166,88
SALLE DU FARGET	660	1	26	17160	583,44
MONTANT ANNUEL TOTAL RSA					3435,36

Il est précisé que pour les écoles et la cantine, la collecte se fait toute l'année scolaire. Pour les autres bâtiments, la collecte se fait tous les 15 jours pendant la période d'octobre à mai.
Pour information, suite aux dépôts sauvages à côté des colonnes de tri du Mollard, ces dernières ont été installées à l'intérieur de la déchèterie, à la demande de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la convention particulière de redevance pour la collecte et le traitement des déchets assimilés non ménagers, à intervenir entre la commune et Grand Bourg Agglomération.
- autorise madame le maire à signer la convention.

ADMISSION en NON-VALEUR (DEL 260922-46)

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur la somme de 397,02 € pour des sommes non entièrement encaissées en 2017 (176,40 €) et 2019 (220,62 €).

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 397,02 €.

ECLAIRAGE PUBLIC :

- o Extinction zone d'activités (DEL 260922-47) :

Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des réseaux, informe le conseil municipal qu'une étude a été réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité, en vue de pouvoir faire des économies sur l'éclairage public. La situation actuelle fait état de 488 points lumineux sur la commune avec 435 éclairages au sodium qui sont à remplacer. Ce remplacement par du Led, apporterait un gain de 10 550 € avec un coût de mise en place de 620 500 € T.T.C. dont 352 735,18 € resterait à la charge de la commune.

L'idée est de passer progressivement en Led, une étude pour le parking de la salle des fêtes a été demandée. En vue de réaliser des économies d'énergie, il est proposé une extinction de l'éclairage public de la zone d'activités à compter de 20 H 30 au lieu de 23 H 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la modification des horaires d'extinction de l'éclairage public de la zone d'activités du Mollard.

Christian FONTAINE demande aux conseillers municipaux d'identifier dans leur hameau les éclairages qui ne seraient pas nécessaires.

- o Information sur le point lumineux chemin des Gallatières :

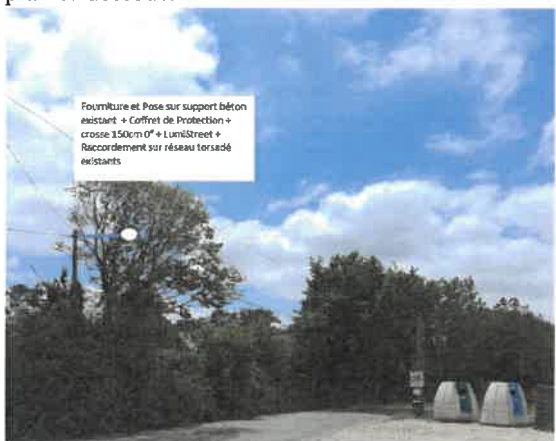
Christian FONTAINE rappelle que lors du précédent conseil municipal, il a été évoqué l'ajout d'un point lumineux chemin des Gallatières vers les colonnes de tri. Pour information, dans le cadre de ses délégations, madame le maire a signé le plan de financement établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité. Le projet détaillé faisant ressortir le plan de financement suivant :

montant des travaux T.T.C.....	1 500.00 €
soit H.T.....	1 250.00 €
dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. du SIEA.	610.00 €

participation du Syndicat.....	366.00 €
Fonds de compensation de T.V.A.....	246.06 €

dépense prévisionnelle à la charge de la Commune : à inscrire article 6554 du BP).....	887.94 €
<i>(Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise soit 754.75 €)</i>	

plan ci-dessous.



SÉCURITÉ CIVILE : désignation d'un correspondant incendie et secours

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours, peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Celui-ci peut également être l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Il informe régulièrement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Pour l'application de ces nouvelles dispositions aux mandats en cours, le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de ce décret, soit date limite le 1^{er} novembre 2022.

Madame le maire propose au conseil municipal de nommer par arrêté Edna TREIBER-FERBER, maire-adjoint comme correspondant incendie et secours.

SERVICE DÉPARTEMENTAL d'INCENDIE et de SECOURS de l'AIN : nouvelle convention pour mise à disposition d'oxygène médicinal (DEL 260922-48)

La commune est actuellement détentrice d'une bouteille d'oxygène médicinal de 5 litres mise à disposition par le SDIS de l'Ain au CPINI de Saint Martin du Mont.

Madame le maire informe le conseil municipal que la convention signée le 25 mars 2010 est caduque. Par délibération 069/2022 du 20.05.2022, le conseil d'administration du SDIS de l'Ain a approuvé les termes d'une nouvelle convention. Afin de régulariser administrativement et maintenir la prestation au profit de la commune, cette nouvelle convention, est à intervenir, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser madame le maire à signer cette convention, dont copie a été transmise avec la convocation au conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la convention pour mise à disposition d'oxygène médicinal à intervenir entre la commune et le SDIS de l'Ain.
- autorise madame le maire à signer la convention.

SYNDICAT MIXTE FERMÉ LABELLISÉ EPAGE Seille et Affluents (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : éventuelle désignation d'un référent communal

Comme évoqué précédemment par Anne SOULARD lors d'un précédent compte-rendu du Syndicat de la Reyssouze, le 5 juillet 2022 a été créé un syndicat mixte fermé labellisé EPAGE sur le bassin versant de la Seille.

Il est proposé qu'un référent soit nommé. Après échange avec le secrétariat de l'EPAGE, compte tenu que la commune n'est pas impactée directement par le Bassin, cette nomination n'est pas obligatoire. Le conseil municipal ne désigne pas de référent.

TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN, maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal des différents travaux réalisés ou en cours :

- mur de la salle des fêtes :

Le mur est presque terminé, une couverture en métal sous la main courante sera installée ;

- les fossés de la plaine sont pratiquement terminés et tondu ;
- fossés de Salles en cours de réalisation le long de la route départementale, à réaliser le long du chemin des Fontaines et de la Combe Baron ;
- le cimetière a été tondu ;
- réparation de la canalisation de la source entre La Chapelle et le Mollard, réalisée par des bénévoles, les fournitures étant réglées par la commune ;
- Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont :

Les travaux de réfection des canalisations d'eau potable débiteront en octobre au hameau de Salles, chemin de la Combe Baron (suppression de passage sur terrain privé) et chemin de la Petite Montagne (voir pour réalisation en diamètre 60 au lieu de 40) ;

Christian FONTAINE donne différentes informations :

- radar pédagogique :

Compte tenu de l'extinction nocturne de l'éclairage public, la batterie du radar ne se recharge pas, une alimentation par panneau solaire sera faite, de ce fait, il pourra être installé à différents endroits.

- signalisation horizontale :

La réfection de la signalisation horizontale a été confiée à l'entreprise LDV, peinture des dents de requins, arrêt de bus.

- réfection route de Gravelles :

Suite à un rendez-vous avec l'Agence Départementale d'Ingénierie sur place, un sondage de la route sera réalisé au niveau des déformations. Une convention sera à intervenir, permettant l'étude des travaux à réaliser. En attendant, du béton liquide sera mis dans les fissures avant de mettre le Point à Temps Automatique (PATA). Il ne faut pas défricher le long de cette partie car les racines tiennent la route. Une demande auprès de l'EDF sera faite pour l'élagage le long de la ligne à haute tension.

- Appartement nord au-dessus de la mairie :

Suite au départ d'un locataire, des travaux ont été effectués : installation d'une douche à la place de la baignoire et d'un meuble avec lavabo, réfection du sol avec pose d'un lino, changement de l'évier et des portes de placards à la cuisine, installation d'un nouveau WC. Ces travaux seront financés en investissement.

- Ilôts à Confranchette le Bas et Soblay :

Durant l'été le maire et deux adjoints ont peint en blanc les bordures pour une meilleure visibilité.

DOSSIERS d'URBANISME

Dossiers d'urbanisme pour la période du 05/07/2022 au 20/09/2022

Bertrand DELORME conseiller municipal délégué à l'urbanisme donne connaissance des différents dossiers.

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	FORGET Cyrille	385 route du Farget	Clôture et portail	02/06/2022	refus	
DP	SAS LA CUVERIE	Gravelles	Installation d'une tiny house écologique et autonome	02/08/2022	refus	
DP	LEMOINE Michelle	420 chemin de la Croix de la Dent	Pose de 2 vélux	21/06/2022	favorable	
DP	MOREL Richard	40 chemin vers la Bocquette	Clôture	06/07/2022	favorable	
DP	RIAS Jean-Noël	90 chemin du Crozat	Installation de panneaux photovoltaïques	30/06/2022	favorable	
DP	BLANCHET Pascal	200 route de Druillat	Abri ouvert de 20m ²	11/07/2022	refus	
DP	BISIAUX Sandy	565 chemin du Multy	Clôture + portail	11/07/2022	favorable	
DP	ECHALLIER Thomas	255 D chemin de la Maison Chêne	mur de clôture + portail	23/07/2022	favorable	
DP	DIDIER Jérôme	855 route de Salles	réfection toiture	28/07/2022	favorable	
DP	SAS RHONE SOLAIRE	830 C Route du Pied de la Côte	Pose de panneaux photogénérateurs Mr GAGNIEUX	18/07/2022	favorable	
DP	DARMEDRU Fabienne	55 chemin du Rion	Piscine et Pool-house	16/08/2022	favorable	
DP	HYVERNAT Arthur	125 rue de la Mairie	Pose de 5 fenêtres de toit	01/08/2022	favorable	
DP	PALMIERI Enrico	Montée de la Machuronne	Clôture + portail	30/07/2022	refus	
DP	GROUPE SNE	40 rue de l'Eglise	Pose de panneaux photovoltaïques	11/07/2022	favorable	
DP	PALMIERI Enrico	725 montée de la Machuronne	Modification de la façade, création fenestron	03/08/2022	favorable	
DP	GASSON Nicolas	225 a chemin de la Maison Chêne	Portail + clôture	29/08/2022	favorable	
DP	PROVENS / RIGONNET	110 allée du Clos du Ruisseau	Surélévation maison	29/08/2022	favorable	
DP	FALAISE Patrice	75 route de Plamont	Piscine	16/08/2022	favorable	

DP	MOREL Béatrice	490 chemin de Pommier	Pergola bioclimatique	24/08/2022	favorable	
DP	PONCEBLANC Arnaud	230 route du Pied de la Côte	Nouvelles ouvertures, changement menuiseries, pompe à chaleur et façade	01/09/2022	accord tacite	
DP	BLANCHET Pascal	200 route de Druillat	Abri carport 50 m²			en cours d'instruction
DP	FOUILLOUX Serge	85 allée du Poireux	Piscine et local technique			en cours d'instruction
DP	PALMIERI Enrico	Montée de la Machuronne	clôture + portail	20/08/2022	favorable	
DP	PLANCON Jérôme	765 route du Mollard	dalle + abri jardin en composite			en cours d'instruction
DP	PUGLISI Jean-Philippe	400 chemin sous Coulis	Piscine	19/09/2022	favorable	
DP	BERTHODIN Jordane	155 chemin chez l'andré	Mare biologique			en cours d'instruction
DP	TOURNAYRE Olivier	80 chemin Chez Gouverneur	Pose de 16 panneaux photovoltaïques			en cours d'instruction
DP	PICQUIER Jean-François	115 route de Turgon	Construction garage			en cours d'instruction
DP	GAILLOT Sébastien	610 route de Gravelles	Pose de panneaux photovoltaïques			en cours d'instruction
DP	SCI KOLLY BOLLIET	1075 Route de Saint Martin	Mur de soutènement			en cours d'instruction

Permis de construire						
PC	BERNIGAUD Fabrice	55 chemin de la Gayette	Création auvent avec panneaux photovoltaïques	19/07/2022	accord	
PC	VIEUDRIN Fabrice et ARRIVAT Charlène	120 chemin de Gravelles	Rénovation habitation			en cours d'instruction
PC	GAZE Clément et PETIOT Améline	Chemin de la Combe Baron	Construction d'une maison	21/09/2022	accord tacite	en cours d'instruction
PC	JOSSERAND Clément	475 route de Gravelles	Réhabilitation maison + piscine			en cours d'instruction
PC	MOISSONNIER Boris et Morgane	Route du Mollard	Construction d'une maison			en cours d'instruction

Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif) Cub (Opérationnel)						
Cua	Maître DUBOIS Anne	475 chemin du Crozat	Vente FRANC / BLANC Aurélien	28/06/2022	informatif	
Cua	Maître DUBOIS Anne	485 chemin de la Tour	Vente SCI LES JOSIS	28/06/2022	informatif	
Cua	SAS BESANCON/ SEGUIN NOTAIRES	Sous Saint Martin	Succession MICHARD née BUATHIER Yvette	28/06/2022	informatif	
Cua	Maître DUBOIS Anne	325 chemin de la Croix de la dent	Vente GUICHON / GEOFFRAY-GUILLOT	28/06/2022	informatif	
Cua	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Route du Mollard	Vente CTS TERRIER / MOISSONNIER	12/09/2022	informatif	
Cua	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Route du Mollard	Vente CTS TERRIER / MOISSONNIER	12/09/2022	informatif	
Cua	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Chemin de la Combe Baron	Vente DUPRAT / FINE / RASCHITELLI - GAZE / PETIOT	12/09/2022	informatif	
Cua	Maître DUBOIS Anne	100 chemin de Varambon	GEUNIN	12/09/2022	informatif	
Cua	Maître DUBOIS Anne	Les flechonnières	Vente VALET / GUICHON Jean-Yves	12/09/0022	informatif	
Cua	Office notarial de BRON	Les chenevriers	Succession FELIX	13/09/2022	informatif	
Cua	Office notarial de BRON	Les godardes	Succession FELIX	13/09/2022	informatif	
Cua	Maître DUBOIS Anne	220 chemin des Claies	Vente GRAVIER Etienne			en cours d'instruction
Cua	SELAS MANIGAND et CHIBI	50 route du Colombier	Vente CHAVANEL-BADIN / CHAUVEAU Tristant			en cours d'instruction
Cua	M° BAILLY-JACQUEMET Emilie	330 chemin de Gravelles le Bas	Succession JEANNARD née REYDELLET Josiane			en cours d'instruction

Bertrand DELORME informe le conseil municipal que :

- pour le dossier de clôture au Farget chez monsieur FORGET, compte tenu du classement des lauzes dans le PLU un refus a été donné ;
 - le dossier de la Cuverie, dont le siège est à Revonnas, pour l'installation d'une tiny house a été refusé, le terrain étant situé en zone agricole AP (Agriculture Protégée).
- Suite à un rendez-vous, l'exploitant souhaite à nouveau déposer un dossier. Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question. Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette installation.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Dossier GIBOZ

Dans le cadre de ce dossier, suite au jugement de la Cour Administrative d'appel, la commune se voit rembourser la somme versée aux conjoints GIBOZ, sous réserve d'engager des travaux. Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'un contact et un rendez-vous avec un bureau d'expertise géologique a eu lieu sur place. Un rapport sera rédigé

- Syndicat de la Reyssoze et de ses affluents

Anne SOULARD informe le conseil municipal que lors de la dernière réunion, le quorum n'étant pas atteint, une nouvelle réunion aura lieu le 27 septembre.

- Natura 2000

Fabrice MAITRE donne le compte rendu de la réunion, relative au renouvellement de la structure porteuse. Il informe que la Région a décidé de ne pas renouveler la demande de subvention auprès de la CEE, de ce fait les structures d'animation de Natura 2000 seront menacées à partir de fin 2023. Des panneaux d'information seront installés. 39 personnes ont assisté à la soirée faune nocturne organisée sur St Martin cet été.

- Commission scolaire

Cécile CÔTE donne des informations sur la rentrée scolaire :

- 183 élèves dont 30 petits ;
- la directrice a une décharge le mardi et un lundi sur 3 ;
- 15 petits mangent à la cantine régulièrement ;
- le bus est très chargé, un point sera fait avec le transporteur ;
- abords du passage piétons : suite à un travail de la commission scolaire et une information dans les documents remis aux parents, il y a moins de personnes qui obstruent le passage ;
- conseil municipal d'enfants : élections le 7 octobre et installation le samedi 22 octobre ;
- projet de classe de découverte de Mme SANSONE : suite à un mail reçu, ce projet fait ressortir un financement divisé en 3, par le Sou des Ecoles, les parents et la somme de 4 400 € pour la commune. Le conseil municipal énonce que l'idée est bonne mais pas à ce prix-là, et donne un avis de principe sur un montant de 1 500 €. Il est précisé qu'à l'avenir de telles demandes devront être beaucoup plus anticipées ;
- l'agent en charge de la confection des repas a repris à temps partiel thérapeutique, à savoir tous les matins.

Frédéric MALFART fait part de remarques que lui ont formulées des parents :

- peu de temps pour les petits pour le repas
- manque de personnel.

- ALEC 01

Edna TREIBER-FERBER informe le conseil municipal de la rencontre avec Monsieur CHANAS de l'ALEC 01 en vue de diminuer la dépense énergétique des locaux publics.

Dispositifs à court terme :

- isolation des bâtiments (école et mairie)
- renouvellement du parc d'éclairage avec passage en Led : identification par un électricien
- mettre des minuteries dans les parties communes
- veiller à la position des vannes thermostatiques

4 capteurs seront posés pendant les vacances

Pascal VIEUDRIN soumet l'idée d'un passage de caméra thermique pour savoir l'état global de nos bâtiments.

- Grand Bourg Agglomération

Françoise LEGOUGE donne le compte-rendu de la commission finances : le budget supplémentaire est voté en équilibre : augmentation de la masse salariale, des dépenses de fluides. Compte-rendu sur l'exploitation du crématorium.

Brigitte DONGUY donne différents comptes-rendus

- Conférence territoriale : présentation de l'AGLCA, présentation de la politique territoriale (PET2), du plan de sobriété énergétique.
- Conférence des maires : plan de sobriété énergétique avec réflexion sur la fermeture des piscines, le théâtre de Bourg est passé en scène nationale. Problème des voiries des zones d'activités.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une manœuvre militaire se déroulera sur la commune en octobre ou novembre.

- Entretien des espaces verts

Suite à une proposition de devis déposée en mairie, madame le maire demande la constitution d'un groupe de travail avec des élus de chaque hameau : Patrice PERROTIN, Frédéric MALFART, Bertrand DELORME, Valérie BOUDET, Florian DALLY, Anne SOULARD, Jean-Jacques FALAISE, Delphine GROBON.

- 100 ans du Monument aux Morts

Brigitte DONGUY propose que cette célébration soit faite au cours de la cérémonie du 11 novembre. Elle suggère que la commission patrimoine fasse des propositions. Réunion prévue le jeudi 13 octobre à 18 H 30.

- Tracto pelle : n'ayant plus de freins, il sera vendu aux enchères
- Tracteur Renault : il sera mis en vente
- ONF : un courrier sera transmis aux habitants de Confranchette le Haut et le Bas pour l'inscription à la coupe d'affouage.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 24 octobre 2022.

La séance est levée à 23 H.

Le secrétaire de séance
Fabrice MAITRE



Le Maire
Brigitte DONGUY



P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 24/10/2022

Affiché le :

27 OCT. 2022